

Avec Xplorassur, j'assure ma location en toute sérénité !

ASSURANCE ANNULATION À 3,50% DU MONTANT TOTAL DE LA LOCATION

VOS GARANTIES

- Annulation : jusqu'à **25 000 € par location**
- Interruption de séjour : jusqu'à **25 000 € par location**
- Covid 19
- Arrivée tardive de plus de 24 heures : **3 jours remboursables**
- Responsabilité civile villégiature du Locataire : jusqu'à **1 000 000 € par sinistre**
- Dommages aux biens : jusqu'à **5 000 € par location**
- Objet oublié dans la location : jusqu'à **150 € par location**
- Indisponibilité du bien loué : jusqu'à **10 000 €**
- Réfection de clés à la suite d'une perte, une casse ou un vol : jusqu'à **100 € par séjour**

Nous recommandons de souscrire l'assurance simultanément à la réservation du séjour.

Toutefois, vous disposez d'un **délai de 7 jours** pour souscrire à votre assurance voyage après avoir réservé votre location. Passé ce délai, vous pouvez encore y souscrire mais une carence de *10 jours* sera appliquée à la souscription sur l'ensemble de vos garanties



Vous avez d'autres questions relatives à votre contrat ?

Écrivez-nous à serviceclient@xplorassur.com